

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.2V.Q. 201

Date : 2017-04-11

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma.

Réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district de Duberger-Les Saules.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

5

0

0

total : 5

Questions et commentaires du public :

- Le requérant, M. Martin Gagnon, présente brièvement le projet de construction et apporte les précisions suivantes :
 - Le projet vise à mettre en place une garderie privée de 79 places sur le lot concerné.
 - Ce projet répond à un besoin criant dans le secteur.
 - La garderie respecte les nouveaux critères du ministère de la Famille, ce qui permet d'offrir des espaces plus grands.
 - Le projet permettra de revitaliser le bâtiment abandonné depuis environ deux ans.
 - Le site d'implantation de la garderie est situé au cœur du quartier et à proximité des services publics comme la bibliothèque, le parc et l'école primaire.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Une membre exprime ses inquiétudes relativement à la cohabitation des deux usages prévus sur le lot concerné, soit la garderie et le commerce voisin, la Société des alcools du Québec (SAQ). Selon elle, cette situation comporte des risques pour la sécurité des enfants et la circulation piétonne.
 - *Réponse du requérant : Le plan de construction du projet, déjà approuvé par le ministère de la Famille, a été bonifié à la demande de la Ville. Les éléments suivants ont été ajoutés :*
 - l'aménagement d'une zone de débarquement pour les parents et les enfants;
 - la construction d'un nouveau trottoir et d'une aire de circulation;
 - la mise en place de blocs de béton entre le stationnement et la cour avant;
 - la plantation d'arbres et de végétaux.

Elle souhaite également connaître les mesures prévues par le requérant pour assurer le contrôle d'accès à la garderie.

Réponse du requérant : Le contrôle d'accès à la garderie respecte les exigences du ministère de la Famille. Un vestibule est aménagé à l'entrée afin de contrôler la circulation et l'identification des parents et employés de l'établissement. Une commande manuelle pour l'ouverture de la porte est accessible uniquement aux adultes. En dehors des heures d'arrivée et de départ, les parents doivent s'identifier afin d'accéder à la garderie.

- Un membre souligne que les heures d'achalandage de la clientèle de la SAQ sont habituellement différentes de celles de la garderie et soutient que l'horaire d'ouverture des deux commerces est complémentaire. Cependant, il observe une certaine augmentation de l'affluence des clients de la SAQ lors de promotions. Il se questionne sur les moyens qui seront mis en place pour assurer la gestion de la circulation en période d'achalandage.
 - *Réponse du requérant : Le jeudi, en début de soirée, est une période d'achalandage à surveiller. En période hivernale, l'ensemble des cases de stationnement seront déneigées pour permettre une fluidité optimale de la circulation. En cas de problématique, le stationnement actuel sera divisé en deux aires distinctes pour un usage exclusif de chacun des commerces.*

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Marie-Ève Gagnon*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire*, administrateur, Mohammed Filali*, trésorier.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personne ressource : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

5 citoyens assistent à la rencontre (1 femme, 4 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remise aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Signature:

Date : 18 avril 2017

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.